

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTEBELLERIE, 7 AVRIL 1846.

No. 18

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

PRONONCÉ PAR LE R. P. LACORDAIRE, DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

La société catholique a changé la face de la société humaine, en introduisant dans le monde un droit nouveau, droit universel, immuable, devenu, par sa perfection, le principe et le type de tout droit. Mais ce n'est pas, comme vous le pensez, sans contradiction que ce droit a prévalu, et aujourd'hui encore, après un si long règne, il y a des adversaires qui cherchent à le détrôner au nom même de l'intérêt du genre humain. Je dois donc le défendre et le justifier, d'autant plus que cette justification achèvera de vous en révéler l'équité et la profondeur.

Voici la première thèse soutenue contre le droit évangélique : « Vous vous vantez, nous dit-on, d'avoir travaillé pour les faibles contre les forts ; mais si telle a été l'intention de l'Évangile, son devoir n'était-il pas de mettre un terme à l'inégalité qui règne ici-bas dans le partage des biens ? S'il est vrai que la justice soit le fondement de la société naturelle, l'un des principaux objets de cette justice, c'est le partage équitable des biens. Or, les biens sont-ils équitablement partagés ? N'y a-t-il pas des hommes qui meurent d'ennui dans l'abondance, et qui, après avoir assouvi leurs passions, ne savent plus que faire du reste, tandis que d'autres, en grand nombre, languissent dans la misère et trop souvent dans l' inanition ! Eh bien, vous, Évangile, vous, hommes du droit évangélique, qu'avez-vous fait contre cet horrible abus ? Qu'avez-vous fait contre le riche en faveur du pauvre ? Ce que vous avez fait ! vous avez consacré l'inégalité des biens, vous l'avez sanctionnée, vous l'avez placée sous la protection de Dieu et de Jésus-Christ ; vous avez déclaré que les uns devaient tout avoir, les autres se contenter de tendre la main et de ramasser, sous le nom d'aumône, les miettes que le riche voudrait bien laisser tomber de sa table et de son luxe. Voilà ce que vous avez fait sur une question si grave, qui touche à la vie et à la mort de l'humanité. Nous en demandons compte à l'Évangile, à l'Église, à cette puissance dont vous disposez depuis tant de siècles, à ce droit nouveau dont vous êtes si vains, et qui n'a servi qu'à sanctifier dans la propriété la source vive de toute injustice et de toute misère. »

Je ne déguise pas l'objection, Messieurs, et je la combattrai avec autant de franchise que j'en mets à l'exposer. Mais je la combattrai sans manquer d'égards pour ceux qui s'en préoccupent ; car au milieu des maux qui sont le résultat de la diminution de la vérité et de la charité sur la terre, il est naturel de rencontrer des hommes assez dévoués pour en souffrir, assez ingénieux pour en chercher le remède, mais trop peu éclairés pour ne pas s'égarer dans les combinaisons de leur esprit. D'autres, qui n'ont pas d'avantage la vérité, s'inquiètent moins du sort de leurs semblables, et passent avec indifférence à côté des grandes questions : je préfère les premiers, et je combats leurs erreurs, en y respectant, toutes les fois qu'il est possible, les illusions du dévouement.

Dieu a donné la terre à l'homme, et, avec la terre, une activité qui la féconde et la rend obéissante à nos besoins. Ce don primitif constitué en faveur du genre humain une double propriété, la propriété du sol et la propriété du travail. La question n'est donc pas de savoir si la propriété doit être détruite, puisqu'elle existe nécessairement, par cela seul que l'homme est un être actif, et que nul, sans Dieu, ne saurait lui arracher la terre des mains. Mais la question est de savoir sur qui repose la propriété, si elle est un don fait à chacun de nous, ou, au contraire, un don indivisible et social, où nul ne saurait prétendre qu'une part de fruits distribués par la société selon de certaines lois. La tradition, sanctionnée par l'Évangile, consacre la propriété sous sa forme individuelle ; selon la tradition et l'Évangile, Dieu aurait dit à l'homme : « Tu es le maître de ton travail, car ton travail, c'est ton activité, et ton activité c'est toi. T'ôter le domaine de ton travail, ce serait ôter le domaine de ton activité, c'est-à-dire la possession de toi-même, de ce qui te fait un être vivant et libre. Tu es donc le maître de ton travail. Tu es aussi de la terre, dans la portion que ton travail aura fécondée ; car ton travail n'est rien sans la terre, et la terre n'est rien sans ton travail ; l'un et l'autre se soutiennent et se vivent réciproquement. Quand donc tu auras mêlé tes sueurs à la terre, et que tu l'auras ainsi fécondée, elle t'appartient, car elle sera devenue une portion de toi-même, la prolongation de ton propre corps ; elle aura été engraisnée avec ta chair et ton sang, et il est juste que le domaine te reste sur elle, afin qu'il te reste sur toi. J'y ai bien, il est vrai, comme créateur, une part première, mais je te l'abandonne, et unissant ainsi ce qui vient de mon côté à ce qui vient du tien,

le tout est à toi. Ta propriété ne s'ira pas même avec ta vie, tu pourras la transmettre à ta descendance, parce que ta descendance c'est toi, parce qu'il y a unité entre le père et les enfants, et que déshériter ceux-ci de la terre patrimoniale, ce serait les déshériter des sueurs et des larmes de leur père. A qui retournerait d'ailleurs cette terre de la douleur de ton sang. A un autre qui ne l'aurait pas travaillée. Il vaut mieux que tu te survives et que tu la gardes dans ta postérité. »

Tel est, Messieurs, le droit primitif consacré par le droit évangélique.

« Très-bien, nous répond-on, mais ne voyez-vous pas l'effroyable inégalité qui va résulter de cette thèse en apparence si simple ? Au bout d'un certain temps, soit incapacité des uns, soit infirmités dont l'homme n'est pas comptable, soit d'autres circonstances, heureuses pour ceux-ci, défavorables pour ceux-là, la terre devenue trop étroite et avare pour ses habitants, se trouvera aux mains d'un petit nombre d'hommes qui la dévoreront dans le luxe et la satiété, au préjudice d'innombrables malheureux réduits au pain de chaque jour, si tant est même que le pain de chaque jour leur soit assuré. N'est-ce pas là un résultat qui accuse le principe de la propriété individuelle ? Si la conséquence est égoïste, le principe l'est inévitablement. Il faut donc recourir, si nous aimons les hommes, à une autre distribution de la propriété et proclamer sans crainte, parce que c'est le devoir, que le travail et la terre appartiennent à la société. Le travail et la terre sont le fonds social, le bien commun, la substance même de la patrie ; tous, nous devons nous y dévouer, et recueillir seulement, en récompense de nos efforts, une part des fruits proportionnée au mérite de notre travail. Par-là cesse la distinction arbitraire du pauvre et du riche ; si quelque irrégularité subsiste encore, elle est due à la capacité et à la vertu, non au hasard d'une naissance qui a broyé pour nous, dans le même vase, l'oisiveté, l'abondance, l'orgueil, l'égoïsme, tous les vices et tous les droits. Vous-mêmes, ô hommes de l'Évangile ! dans vos jours de saintes inspirations, n'avez-vous pas réalisé cette divine république ? Quand vos missionnaires fondaient les fameuses réductions du Paraguay, n'avez-vous pas, au nom de l'Évangile, décrété la communauté de travail et des biens ? Le Paraguay, était-il autre chose qu'une heureuse famille, où chaque membre travaillait pour tous, tous pour chacun, et où le pouvoir social, travailleur lui-même, distribuait à ses enfants, dans la plus équitable mesure, les fruits de leur paisible activité ? Toute la terre admire cette création de l'Évangile, qui en rappelait les premiers temps. Mais capables de la concevoir et de l'accomplir entre deux fleuves de l'Amérique, vous n'avez pas été capables de la poser comme une loi générale de l'humanité ; vous avez été lâches, vous avez reculé devant l'égoïsme humain. Et c'est nous, enfants du dix-neuvième siècle, élevés, il est vrai, à votre école, et nourris du lait évangélique, c'est nous qui sommes obligés de vous rappeler votre mission, et de mettre la dernière main à la loi de justice et de charité ! »

Encore une fois, Messieurs, je ne déguise pas l'objection, et je n'ai aucun mérite, parce que la réponse me frappe et me saisit avec une extrême clarté. Je vois l'établissement qui transporterait à la société le domaine de la terre et du travail comme l'établissement d'une servitude universelle, et la consécration d'une inégalité sans limites et sans ressources, servitude et inégalité telles qu'aucun despotisme n'en a même approché par l'imagination.

La société, dit-on, serait seule propriétaire du sol et du travail ; mais qu'est-ce que la société ? En apparence, c'est tout le monde ; en réalité, quand il s'agit d'administration et de gouvernement, c'est toujours un nombre d'hommes excessivement limité. Que la société s'appelle monarchie, aristocratie ou démocratie, elle est toujours représentée et conduite par deux ou trois hommes, que la suite des choses humaines appelle au pouvoir et rend dépositaires de tous les éléments sociaux. A vingt ans, on ne le croit pas ; à quarante, on n'en doute plus ; on sait que le gouvernement positif, malgré toutes les combinaisons imaginables, tombe toujours entre les mains de deux ou trois hommes, et que, ces trois hommes morts, il en vient inmanquablement trois autres, et ainsi à jamais. On sait qu'à cause de cela même, il est nécessaire d'opposer au pouvoir des points d'arrêt d'une force invincible, sans quoi la société s'abîmerait dans une aristocratie tellement étroite, que la terre ne serait pas habitable un quart-d'heure. Or, la propriété est un de ces points d'arrêt, une force invincible communiquée à l'homme, qui unit sa vie d'un jour à l'immortalité de la terre, à la puissance du travail, et lui permet de se tenir debout, ses mains sur sa poitrine et les